

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES
chargée d'examiner l'objet/les objets suivant :

Motion Aurélien Demaurex et consorts au nom d'Aude Billard (SOC), Jean-Valentin de Saussure (VER) et Fabrice Moscheni (UDC) - Pour une Banque Cantonale Vaudoise moteur de l'innovation

1. PRÉAMBULE

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le jeudi 23 avril 2026 à la salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par Mme la députée F. Gross, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin et G. Schaller ainsi que de MM. les députés S. Aschwanden A. Berthoud, H. Buclin, S. Cala, J. Desmeules, K. Duggan, D. Dumartheray, J. Eggenberger, J.-C. Favre, Ph. Jobin, Ph. Miauton et T. Schenker.

Ont participé à cette séance Mmes les conseillères d'Etat, I. Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et Ch. Luisier Brodard, cheffe du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS), MM. R. Conz, chef du Service de la promotion, de l'économie et de l'industrie (SPEI), P. Rattaz, chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).

2. AUDITIONS

2.1. VENTURE KICK

Un représentant de cette société active dans le soutien des entreprises évoluant dans le domaine de l'innovation émet notamment les commentaires suivants et répond à diverses questions des commissaires.

L'audition met en évidence la place importante occupée par le canton de Vaud dans l'écosystème suisse de l'innovation. Venture Kick indique avoir soutenu plus de 1'250 projets de start-up issus de la recherche en Suisse, dont près de 375 dans le canton de Vaud, représentant environ 30 millions de financement direct. Les entreprises accompagnées ont ensuite levé plus de 10,5 milliards auprès d'investisseurs, dont environ 3,5 milliards pour les seules sociétés vaudoises. Les représentants de Venture Kick soulignent également le taux de survie particulièrement élevé des entreprises soutenues, estimé à 84 %, ainsi que les quelque 5'000 emplois actuellement créés dans le canton de Vaud.

L'organisation relève que le principal défi n'est aujourd'hui plus la création de nouvelles entreprises innovantes, mais leur financement lors des phases de croissance. Si la Suisse investit massivement dans la recherche, une part importante des capitaux permettant le développement commercial des entreprises provient encore d'investisseurs étrangers, avec le risque que la création de valeur, les emplois et les décisions stratégiques quittent progressivement le territoire suisse. Venture Kick estime qu'un renforcement des investisseurs institutionnels suisses contribuerait à préserver davantage de valeur ajoutée dans le pays.

La commission s'est également intéressée aux pratiques observées dans les autres établissements bancaires. À cet égard, le représentant de Venture Kick indique que plusieurs banques privées facilitent déjà les mises en relation entre investisseurs et start-up, tandis que PostFinance mène également certaines activités de capital-

risque. Il relève toutefois que la Banque cantonale de Zurich (ZKB) constitue un exemple particulier, puisqu'elle investit directement dans des entreprises innovantes depuis de nombreuses années. Selon les chiffres présentés, elle aurait investi environ 280 millions dans près de 300 start-up au cours des vingt dernières années, en privilégiant une approche de co-investissement, tout en réalisant des performances financières jugées positives.

Interrogé sur les échanges intervenus avec la BCV, Venture Kick indique que plusieurs discussions ont eu lieu ces dernières années sans qu'elles n'aboutissent à un partenariat concret. Venture Kick fait part de sa disponibilité à accompagner le canton et la BCV dans le développement d'un dispositif inspiré d'expériences existantes, estimant qu'un renforcement des investissements locaux contribuerait à soutenir durablement l'économie vaudoise.

Start-ups soutenues par Venture Kick dans le Canton de Vaud

- 1'250 projets de start-ups suisses fondés sur la science avec une moyenne de 80'000 frs par start-up.
- 375 projets de start-up vaudoises issues de l'EPFL, de l'UNIL, de la HES-SO, du CHUV etc. pour 30 mios.
- Les start-ups soutenues par Venture Kick ont levé plus de 10,5 mrd\$ auprès d'investisseurs. Le financement total des start-ups vaudoises s'élève à environ 3,5 mrd\$
- Les start-ups soutenues par Venture Kick ont un taux de survie de 84% et ont créé 16'100 emplois. Aujourd'hui: portefeuille de 321 entreprises Hightech actives dans le canton de Vaud, avec environ 5'000 emplois.

Performance des start-ups Venture Kick 2007 –2015 (âge moyen: 13 ans)

- 67% de taux de survie des sociétés constituées
- 37 emplois créés par start-up active
- 33 mios collectés par start-up active

2.2. BANQUE CANTONALE VAUDOISE (BCV)

La commission entend ensuite une délégation de la Banque cantonale vaudoise.

D'emblée, les représentants de la BCV précisent partager pleinement l'objectif de renforcer l'innovation dans le canton de Vaud. Ils considèrent toutefois que la motion ne constitue pas le bon instrument pour atteindre cet objectif. À leurs yeux, l'obligation d'investir une partie substantielle des fonds propres de la banque dans des entreprises innovantes modifierait profondément son modèle économique et remettrait en cause la stratégie financière mise en œuvre depuis près de vingt ans.

La délégation rappelle que le niveau de fonds propres de la banque est déterminé en fonction des exigences prudentielles de la FINMA et du profil de risque de ses activités. Investir directement dans des entreprises innovantes nécessiterait une consommation importante de fonds propres, ces investissements étant nettement plus risqués que les activités traditionnelles de crédit. Selon la BCV, un tel changement impliquerait soit une diminution du niveau de capitalisation de la banque, soit une réduction du dividende distribué aux actionnaires afin de reconstituer progressivement ces fonds propres.

La délégation souligne que la stratégie actuellement suivie repose sur le principe que les fonds propres qui ne sont pas nécessaires au développement de la banque sont redistribués à leurs propriétaires, au premier rang desquels figure l'État de Vaud. Cette politique aurait permis de renforcer durablement la valeur de la banque tout en assurant des distributions régulières et importantes au canton. Les représentants de la BCV estiment qu'une modification de cette philosophie de gestion serait susceptible d'affecter la valorisation de la banque ainsi que l'attractivité de son titre auprès des investisseurs.

Les représentants de la BCV ont également rappelé que la banque ne pilote pas sa stratégie en fonction de l'évolution de son cours de bourse. Selon eux, les décisions relatives au niveau des fonds propres répondent exclusivement aux besoins de développement de la banque ainsi qu'aux exigences prudentielles de la FINMA. Ils relèvent toutefois que la politique de distribution de dividendes constitue un élément important du modèle économique de la banque et qu'une réduction durable de cette distribution pourrait être perçue négativement

par les marchés, avec des répercussions potentielles sur la valorisation de l'établissement et, par conséquent, sur la valeur de la participation de l'État.

Au cours de la discussion, plusieurs commissaires interrogent la délégation sur les investissements déjà réalisés par la BCV. Il est précisé que ceux-ci demeurent limités et concernent principalement des participations historiques, des infrastructures financières ou encore des participations stratégiques, telles que Romande Énergie. Le président de la Direction générale rappelle que la banque a, par le passé, détenu un portefeuille plus important d'investissements, mais que cette activité a été progressivement abandonnée au motif qu'elle ne correspondait plus à sa mission principale.

La comparaison avec la Banque cantonale de Zurich (ZKB) est également abordée. Les représentants de la BCV estiment que les deux établissements évoluent dans des contextes très différents. La ZKB est entièrement détenue par le canton de Zurich, dispose d'une taille largement supérieure à celle de la BCV et applique une politique différente en matière de conservation des bénéfices. Ils considèrent dès lors que ce modèle ne peut être transposé tel quel dans le canton de Vaud.

Enfin, la délégation rappelle que le soutien à l'innovation peut être renforcé sans modifier la mission de la banque. Selon elle, rien n'empêcherait l'État de consacrer une partie du dividende perçu de la BCV au financement de politiques publiques de soutien à l'innovation ou au renforcement d'outils existants, tels que la Fondation pour l'innovation et la technologie (FIT). Une telle approche permettrait, selon les représentants de la banque, d'atteindre un objectif similaire tout en préservant le modèle de gouvernance financière qui a contribué à la solidité et aux performances de la BCV.

3. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire¹ émet les commentaires suivants qui concernent le contexte dans lequel évoluent les entreprises innovantes en Suisse et dans le canton de Vaud.

Il souligne que sa démarche ne constitue pas une critique de la BCV ni de sa gestion. Selon lui, la banque remplit pleinement les missions qui lui sont actuellement confiées. La motion poursuit un autre objectif : adapter le cadre légal afin que la BCV puisse jouer un rôle plus actif dans le financement de l'innovation et accompagner l'évolution de l'économie vaudoise. Il rappelle que la stratégie actuelle de la banque est demeurée largement inchangée depuis une vingtaine d'années, alors que l'environnement économique, les besoins des entreprises innovantes et les pratiques observées dans d'autres établissements financiers ont fortement évolué.

Le motionnaire relève que le soutien à l'innovation constitue une priorité affichée par le Conseil d'État, le terme « innovation » apparaissant à de nombreuses reprises dans le programme de législature. À ses yeux, cette ambition devrait également se traduire dans les missions confiées à la principale banque détenue par le canton.

Le motionnaire rappelle ensuite que le canton de Vaud dispose aujourd'hui d'un des écosystèmes d'innovation les plus performants d'Europe. Celui-ci repose notamment sur l'EPFL, l'Université de Lausanne, la HES-SO, le CHUV, les hautes écoles spécialisées ainsi que sur un réseau dense de chercheurs, d'entrepreneurs et d'organismes de soutien à l'innovation. Cet environnement permet la création régulière de jeunes entreprises à fort potentiel technologique et constitue un moteur important de développement économique.

Selon lui, le principal défi ne réside désormais plus dans la création de ces entreprises, mais dans leur capacité à financer leur croissance. Il relève qu'en Suisse près de 22 milliards sont investis chaque année dans la recherche, alors que seuls 2 à 3 milliards sont consacrés au financement de la phase de commercialisation et de développement des entreprises innovantes. Il souligne en outre qu'environ 80 % de ces capitaux proviennent aujourd'hui d'investisseurs étrangers.

¹ Cofondateur et membre de la direction d'une entreprise innovante à forte croissance dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée à l'agriculture. A noter que cette motion ne s'appliquerait pas à son entreprise qui se trouve dans une phase de développement plus avancée. Il est également membre du comité d'Innovaud, l'agence vaudoise de promotion à l'innovation, et a été employé de la BCV, il y a une vingtaine d'années.

Pour le motionnaire, cette dépendance constitue un risque économique et stratégique. Le canton investit massivement dans la recherche, la formation et l'innovation, mais une part importante de la valeur créée est ensuite captée par des investisseurs étrangers. Lorsque ceux-ci deviennent majoritaires, ils peuvent être amenés à transférer le siège des entreprises, leurs centres de décision ou leurs activités hors de Suisse, avec pour conséquence une perte de valeur ajoutée, d'emplois hautement qualifiés et de propriété intellectuelle pour le canton. Dans un contexte international marqué par une concurrence technologique toujours plus forte, il estime que cette question relève également de la souveraineté économique.

Afin d'illustrer son propos, le motionnaire évoque le cas de HouseTrip, entreprise créée dans le canton de Vaud en 2009, pratiquement au même moment qu'Airbnb. Selon lui, le projet développé à Lausanne présentait un potentiel comparable, voire supérieur. Toutefois, faute d'avoir pu accéder à des financements d'une ampleur suffisante, HouseTrip n'a pas été en mesure d'accompagner sa croissance au même rythme que son concurrent américain. Alors qu'Airbnb est parvenu à lever plusieurs milliards de dollars et à devenir un acteur mondial du secteur, HouseTrip a finalement été acquis par TripAdvisor pour un montant relativement modeste, sans commune mesure avec la valeur d'AirBnb. Pour le motionnaire, cet exemple démontre que la réussite d'une entreprise innovante dépend autant de la qualité de son projet que de sa capacité à accéder rapidement à des capitaux importants.

Le motionnaire relève également les retombées économiques importantes générées par les entreprises innovantes. Il rappelle que les sociétés soutenues par Venture Kick ont créé plus de 16'000 emplois, dont environ 5'000 dans le canton de Vaud. En se fondant sur des estimations présentées à la commission, il estime que les start-up technologiques suisses ont créé plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs au cours des dernières années, auxquels s'ajoute un nombre important d'emplois indirects chez les fournisseurs, les sous-traitants et les entreprises de services. À ses yeux, ces chiffres démontrent que les investissements dans l'innovation produisent des effets économiques largement supérieurs aux seuls emplois créés au sein des entreprises concernées.

Le motionnaire considère que plusieurs établissements financiers ont déjà adapté leurs instruments à cette évolution. Il cite en particulier la Banque cantonale de Zurich, qui investit directement dans des entreprises innovantes depuis près de vingt ans. Selon les informations présentées à la commission, la ZKB investit chaque année environ 25 millions directement depuis son bilan, principalement comme co-investisseur, pour des montants compris entre 200'000 francs et un million par entreprise. Près de 280 millions auraient ainsi été investis dans environ 300 start-up. Plusieurs de ces investissements auraient déjà généré des rendements importants grâce à des introductions en bourse ou à des acquisitions, la valeur globale du portefeuille ayant fortement progressé au fil des années. Le motionnaire relève en outre que la ZKB investit régulièrement dans des entreprises vaudoises et complète ce dispositif par des partenariats avec Swisscanto afin d'accompagner les entreprises lors des phases de croissance plus avancées.

À ses yeux, l'exemple zurichois démontre qu'il est possible de concilier soutien à l'innovation et gestion financière responsable. Il conteste ainsi l'analyse de la BCV selon laquelle des investissements ciblés dans des entreprises innovantes ne pourraient être réalisés de manière rentable sur un territoire limité, comme la Suisse ou le canton de Vaud.

Le motionnaire souligne également que la ZKB n'est pas un cas isolé. D'autres banques cantonales ou établissements financiers, notamment à Genève, à Fribourg ou au Tessin, ont développé leurs propres structures d'investissement ou de soutien aux entreprises innovantes. Il mentionne également l'existence d'initiatives privées, telles que le Swiss Select Opportunities Fund lancé par le Centre Patronal, auxquelles participent notamment des investisseurs institutionnels et certaines caisses de pension.

Enfin, le motionnaire précise que sa motion n'impose aucun modèle d'investissement particulier à la BCV. Elle vise avant tout à faire évoluer les buts définis par la loi afin de permettre à la banque de contribuer davantage au développement de l'innovation, tout en lui laissant le soin de déterminer les instruments les plus appropriés. Selon lui, plusieurs modèles existent déjà en Suisse et pourraient servir de source d'inspiration.

En conclusion, le motionnaire estime que la question soumise au Grand Conseil dépasse le seul financement des start-up. Elle consiste à déterminer si la BCV doit continuer à limiter son rôle au financement traditionnel de l'économie cantonale ou si, à l'instar d'autres établissements comparables, elle peut également devenir un acteur du développement économique et technologique du canton, en contribuant davantage à la création de valeur, au maintien des emplois et à la souveraineté économique vaudoise.

4. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT ET DE L'ADMINISTRATION

La conseillère d'État ainsi que le chef du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) relèvent d'emblée que la motion met en évidence une problématique bien réelle. Si le canton de Vaud dispose aujourd'hui d'un des écosystèmes d'innovation les plus performants de Suisse, la question du financement des entreprises innovantes lorsqu'elles entrent dans une phase de forte croissance demeure un défi important.

À cet égard, le SPEI rappelle que le marché suisse du capital-risque s'est fortement développé au cours de la dernière décennie. En 2025, près de trois milliards

ont été levés par des start-up suisses, dont environ 580 millions par des entreprises vaudoises. Le canton représente ainsi près d'un cinquième des tours de financement recensés en Suisse et figure, avec Zurich et Bâle, parmi les principaux pôles d'innovation du pays. Ces chiffres témoignent de l'attractivité du canton et de la qualité de son tissu économique.

Cette réussite ne doit toutefois pas oblitérer une fragilité. Une très large majorité des capitaux investis dans les jeunes entreprises provient aujourd'hui de l'étranger. Si ces investissements sont indispensables au développement des entreprises, ils augmentent également le risque de voir les centres de décision, les emplois ou la propriété intellectuelle quitter le territoire lorsque les sociétés poursuivent leur croissance. Sur ce point, le Conseil d'État rejoint largement le constat du motionnaire : le canton investit beaucoup dans la recherche et l'émergence de nouvelles entreprises, mais dispose de moyens plus limités pour accompagner leur développement à plus grande échelle.

Le SPEI relève également que le secteur a profondément évolué ces vingt dernières années. Les investissements dans les start-up étaient autrefois perçus comme particulièrement risqués. Grâce au développement d'acteurs comme la Fondation pour l'innovation et la technologie (FIT), Innovaud ou Venture Kick, les entreprises bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement beaucoup plus structuré, ce qui améliore sensiblement leurs perspectives de succès. Les données présentées à la commission montrent ainsi qu'environ 85 % des entreprises soutenues poursuivent leurs activités, un taux bien supérieur à celui généralement associé aux start-up.

Le Conseil d'État rappelle ensuite les instruments dont dispose déjà le canton. La FIT occupe une place centrale dans cette politique en soutenant chaque année de nombreux projets innovants durant leurs premières phases de développement. Son action est largement reconnue et constitue un élément essentiel de l'écosystème vaudois de l'innovation.

Le SPEI souligne néanmoins que cet outil atteint aujourd'hui certaines limites. Les interventions de la FIT sont plafonnées à 500'000 francs par entreprise, ce qui répond efficacement aux besoins des premières phases de développement, mais devient souvent insuffisant lorsque les entreprises entrent dans une phase d'industrialisation ou de commercialisation. À titre de comparaison, la Banque cantonale de Zurich peut intervenir jusqu'à 1,5 million par entreprise avant de s'appuyer sur des partenaires, notamment Swisscanto, capables d'accompagner des tours de financement de plusieurs millions. Selon le SPEI, cette capacité à accompagner les entreprises au-delà de leur phase de démarrage constitue l'une des principales différences entre les modèles vaudois et zurichois.

Le chef du service rappelle également que le financement actuel de la FIT repose encore sur les préfinancements constitués durant les années où les finances cantonales permettaient de dégager des excédents importants. Ces ressources permettront d'assurer le fonctionnement de la fondation jusqu'à l'horizon 2030. À plus long terme, la question du financement de cet outil devra toutefois être reposée.

En conclusion, la conseillère d'État indique partager largement le diagnostic posé par le motionnaire. Selon elle, le canton dispose aujourd'hui d'instruments performants pour soutenir la recherche, la création d'entreprises et les premières étapes de leur développement. En revanche, le financement des entreprises lorsqu'elles passent au stade de « scale-up » constitue effectivement un maillon plus fragile de la chaîne de l'innovation. Cette question mérite, à ses yeux, d'être traitée afin que le canton puisse conserver davantage de valeur ajoutée, d'emplois qualifiés et de centres de décision.

Le Conseil d'État estime toutefois que ce constat ne conduit pas nécessairement à modifier la mission de la Banque cantonale vaudoise. Si la nécessité de renforcer les moyens consacrés à l'innovation est reconnue, plusieurs pistes peuvent être envisagées, qu'il s'agisse de faire évoluer les instruments existants ou de développer de nouveaux partenariats. La réflexion ouverte par la motion est ainsi jugée pertinente, même si le choix de la BCV comme principal levier d'action ne semble pas forcément être le plus adapté.

5. DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion générale fait apparaître un constat largement partagé au sein de la commission. Les auditions ont confirmé que le canton de Vaud dispose d'un écosystème d'innovation particulièrement performant, porté notamment par ses hautes écoles, ses instituts de recherche et les nombreux acteurs qui accompagnent la création d'entreprises innovantes. Elles ont également mis en évidence une difficulté désormais bien identifiée, si les premières phases de développement bénéficient aujourd'hui d'un soutien reconnu, le financement des entreprises lorsqu'elles entrent dans une phase de croissance demeure plus complexe.

Les échanges montrent également qu'une part importante des capitaux permettant cette croissance provient aujourd'hui d'investisseurs étrangers. Plusieurs commissaires relèvent que cette situation n'est pas sans conséquence pour le canton, puisqu'elle peut conduire à un déplacement des centres de décision, de la propriété intellectuelle ou des emplois vers l'étranger. Le constat posé par le motionnaire est ainsi largement partagé, tout comme celui présenté par le Conseil d'État et ses services.

Le débat se concentre dès lors moins sur la nécessité d'agir que sur les moyens d'y parvenir.

Les échanges portent également sur le rôle joué par la BCV dans l'économie cantonale. Plusieurs membres de la commission rappellent que la banque contribue déjà de manière importante au financement des ménages, des entreprises et des collectivités publiques, tout en versant chaque année un dividende conséquent au Canton. Pour une partie de la commission, cette mission constitue aujourd'hui le cœur de son activité et ne devrait pas être remise en question sans une réflexion plus large sur son mandat.

La comparaison avec la Banque cantonale de Zurich est ensuite largement discutée. Si plusieurs commissaires reconnaissent l'intérêt des instruments développés par la ZKB, il est également relevé que les deux établissements évoluent dans des contextes différents, tant par leur taille que par leur structure de capital ou leur politique financière. L'exemple zurichois démontre néanmoins qu'il est possible de développer des outils permettant de mieux accompagner les entreprises innovantes durant leurs phases de croissance.

Les débats mettent également en évidence les limites des dispositifs actuellement à disposition du canton. La Fondation pour l'innovation et la technologie (FIT) est unanimement reconnue comme un instrument efficace pour soutenir les premières étapes du développement des entreprises innovantes. En revanche, plusieurs intervenants relèvent que ses capacités d'intervention demeurent limitées lorsque les besoins de financement atteignent plusieurs millions de francs. Le Conseil d'État et ses services reconnaissent eux-mêmes qu'il existe aujourd'hui un besoin de renforcer ce maillon de la chaîne du financement de l'innovation. À ce titre, l'écart entre le plafond actuel des interventions de la FIT, fixé à 500'000 francs par entreprise, et les besoins de financement observés lors du passage à l'échelle industrielle ou commerciale, souvent de plusieurs millions de francs, est identifié par la commission comme le principal obstacle structurel du dispositif vaudois actuel.

La commission examine ensuite les différentes pistes permettant de répondre à cette problématique. La proposition formulée par la BCV de financer un renforcement des moyens consacrés à l'innovation au moyen des dividendes versés au Canton est discutée. Le Conseil d'État rappelle toutefois que le principe d'universalité budgétaire ne permet pas d'affecter directement une recette déterminée à une dépense spécifique. D'autres solutions sont également évoquées au cours des débats, sans qu'un consensus ne se dégage sur un instrument particulier. Dans ce contexte, la piste d'une allocation d'une partie du bénéfice de la Banque nationale suisse

(BNS) au financement de l'innovation est également évoquée par plusieurs commissaires, ce bénéfice n'étant pas intégré au budget ordinaire de l'État et échappant ainsi à la contrainte de l'universalité budgétaire. Cette option n'a toutefois pas fait l'objet d'un examen approfondi par la commission et mériterait, selon plusieurs intervenants, d'être creusée par le Conseil d'État.

Au fil des discussions, la commission s'interroge également sur la formulation même de la motion. Le motionnaire indique être disposé à adapter son texte afin de tenir compte des remarques formulées durant les auditions. Il reconnaît que la mention invitant la BCV à investir une « part substantielle de ses fonds propres » peut effectivement prêter à interprétation. Il se déclare dès lors prêt à supprimer le terme « **substantielle** », précisant que son objectif n'a jamais été d'imposer un pourcentage déterminé de fonds propres à la banque, mais de permettre un soutien annuel de l'ordre de 10 à 20 millions en faveur du financement des entreprises innovantes. Il souligne en revanche que quelques centaines de milliers de francs supplémentaires accordés à la FIT ne permettraient pas de répondre à la problématique mise en évidence durant les auditions.

La présidente prend acte de cette proposition de modification. Elle relève que la suppression du terme « substantielle » constitue une première évolution du texte et oriente les débats vers une prise en considération partielle de la motion.

Les discussions se poursuivent toutefois sur la portée des conclusions elles-mêmes. Plusieurs commissaires estiment que, malgré cette première adaptation, la motion demeure très largement centrée sur la Banque cantonale vaudoise et sur une modification de sa mission. Or, les auditions ont montré que, si le besoin de renforcer le financement des start-up et des scale-up fait désormais largement consensus, plusieurs instruments pourraient être mobilisés pour atteindre cet objectif.

Selon la majorité, la prise en considération partielle permet de conserver l'objectif poursuivi par la motion, tout en laissant au Conseil d'État la liberté de déterminer les instruments les plus appropriés pour l'atteindre.

6. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle de la motion

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération cette motion par 10 oui, 4 non et 1 abstention et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité est annoncé.

Lutry, le 17 août 2026

*Le rapporteur de majorité :
(Signé) Kilian Duggan*